

Envoyé en préfecture le 28/10/2021

Reçu en préfecture le 28/10/2021

Affiché le 28/10/2021

ID : 052-215200403-20211022-DEL2021_65-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEL-2021- 65

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du vendredi 22 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le 22 octobre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Approbation de la convention de financement du poste de chef de projet Petites Villes de Demain avec la Communauté de Communes des Savoir faire et les Communes de Chalindrey et Fayl-Billot

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procuration : Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Était absente excusée : Amélie MOLTER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28 octobre 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 15 octobre 2021

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts et les délibérations de la Communauté de Communes des Savoir-Faire,

VU la délibération n°DEL-2021-50 portant approbation de la convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain avec le Préfet, délégué territorial de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, les maires des communes de Bourbonne les Bains, Fayl-Billot, Chalindrey et le Président de la Communauté de Communes des Savoir-Faire,

Les Communes de Bourbonne-les-Bains, Chalindrey et Fayl-Billot sont lauréates du dispositif Petites Villes de Demain.

La Communauté de Communes des Savoir-Faire est porteuse du dispositif. A ce titre, le recrutement d'un chef de projet est financé à hauteur de 75% sur la durée du programme (2020/2026), subvention plafonnée à 45 000.00 €.



Il est proposé de répartir le financement de ce poste à part égale entre les 4 entités : Communauté de Communes des Savoie-Faire, Communes de Bourbonne-les-Bains, Chalindrey et de Fayl-Billot, déduction faite des subventions perçues par la Communauté de Communes qui sera employeur du chef de projet.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Budget	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL
	2021 (novembre)	2022	2023	2024	2025	2026	
Dépenses							
Frais salariaux	23 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	373 000,00 €
Frais de mission (formation)	300,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	10 300,00 €
TOTAL	23 300,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €	383 300,00 €
Recettes							
Etat/Banque des Territoires (75%, plafonné à 45 000 €)	17 475,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	242 475,00 €
CCSF	1 456,25 €	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	35 206,25 €
Fayl-Billot	1 456,25 €	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	35 206,25 €
Chalindrey	1 456,25 €	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	35 206,25 €
Bourbonne-les-Bains	1 456,25 €	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	35 206,25 €
TOTAL	23 300,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €	383 300,00 €

L'ANAH pourrait également être sollicité et ainsi abonder ce financement.

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée :

- D'approuver le cofinancement du poste de chef de projet Petites Villes de Demain tel qu'exposé ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération et notamment la convention de cofinancement.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le cofinancement du poste de chef de projet Petites Villes de Demain tel qu'exposé ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération et notamment la convention de cofinancement.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 28 octobre 2021

Le Maire



Monsieur André NOIROT